

PV de réunion de Commission

Date : 02 juin 2025 à 18H00

Lieu : Stade Michel Vernon à Caudebec les Elbeuf

Commission d'Action Sociale Citoyenne et d'Ethique

Liste des participants :

- ✓ Monsieur Martial CARLIER
- ✓ Monsieur Madani FERHATI
- ✓ Monsieur Didier SEITE
- ✓ Monsieur Grégory SAVOURET

Absents de la réunion et excusés : Madame Christine MARTEL, Messieurs TROLLET et CARREAU.

Invitée : Madame Karima CHERKAOUI (secrétaire bénévole).

Ordre du jour :

- Retour et fin sur l'affaire « Maman en colère »,
- Sujet d'actualité : Rencontre «ASMCB/Rouen SAPINS FC».

Discussion :

✓ « **Maman en colère** »

Après plus de trois mois de tentative pour rencontrer le Président de l'USMEF et la « maman en colère », nous avons pu, Monsieur Didier SEITE et Monsieur FERHATI, échanger sur les problèmes d'incivilités, de non-respect des règles, de violence et d'arbitrage. D'après nos différentes investigations, il s'avère qu'au vu des éléments présentés, nous ne sommes pas en mesure de condamner ou d'approuver les faits qui se sont réellement passés. Par notre présence, le Président de l'USMEF et la « maman en colère » ont pu constater que leurs requêtes émises auprès du District de Football de Seine Maritime, n'était pas rester lettre morte et que la Commission d'Action Sociale Citoyenne et d'Éthique avait répondu à leurs attentes. Dorénavant, cette affaire est enregistrée comme close.

✓ **Rencontre « ASMCB/Les SAPINS »**

Il nous a été rapporté que lors de cette rencontre qui a eu lieu le samedi 17 mai 2025, sur les Hauts de ROUEN, que des jets de pavés et des tirs de mortier ont été signalés. Un courriel de Monsieur Sylvain REMY, inspecteur de la jeunesse & des sport, est parvenu au DFSM avec quelques appréhensions sur une rencontre future entre les U18 des deux clubs précités, à la date du 24 mai 2025.

D'après les investigations faites auprès des deux clubs, par téléphone et en présentiel, avec les éducateurs : Messieurs : BEZZEKHAMI et Ahmed OUNZAR de l'ASMCB, ainsi que Monsieur Bruno CORREA pour le Rouen Sapins FC, cet incident a eu lieu en dehors du terrain par des personnes extérieure à la rencontre. Par sécurité, les éducateurs et dirigeants présent des deux clubs, ont préféré mettre les joueurs à l'abri et arrêter le match. Afin de répondre à la demande d'information de Monsieur REMY, un courriel lui a été adressé, avec copie aux autres personnes mentionnées sur le courriel, avec entre autres : Monsieur le Président de la LFN et Monsieur le Président du DFSM.

Sur ce courriel, il est mentionné qu'il n'y a aucun problème entre les deux entités et que pour apaiser les choses, le club de Rouen Sapins a déclaré forfait pour la rencontre du 24 mai 2025 entre les U18 des deux formations. Une preuve de la bonne entente entre les deux clubs a été donnée, dès le dimanche 18 mai, par la présence d'équipes U13 de l'ASMCB lors d'un tournoi sur les installations du Rouen Sapins FC.

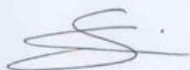
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 45 minutes,

Suite à la séance, a été dressé le présent procès-verbal qui est signé par le président et le Secrétaire de séance.

Fait le 05/06/2025 à 18h30

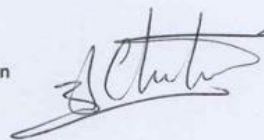
Le Président de la commission

M.FERHATI Madani

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.

La secrétaire de la commission

Mme CHERKAQUI Karima

A stylized, handwritten signature in black ink, featuring a prominent vertical stroke and a series of loops.